

Bureau syndical du 12 juillet 2016

DELIBERATION N° 2016-07- 049
Marché de réception, mise en balles, stockage et chargement des cartons bruns issus du territoire du Syvadec- lot 1 - Autorisation de signature

Nombre de membres 23			L'an deux mille seize, le douze juillet, à dix heures, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie exceptionnellement à la Communauté des Communes du Centre Corse, à Corte, sous la présidence de Monsieur Xavier POLI, Vice-Président. Monsieur Jean-Louis MASSIANI a été désigné secrétaire de séance. Cette réunion faisant suite à une première réunion du 5 juillet 2016 à 14h30 pour laquelle le quorum n'était pas atteint, le bureau peut valablement délibérer sans condition de quorum.
En exercice	Présents	Votants	
23	2	2	
Présents : Messieurs Xavier POLI, Jean-Louis MASSIANI.			
Absents représentés: Monsieur François TATTI.			
Absents : Mesdames : Marie Laurence SOTTY, Serena BATESTINI et Marie ZUCCARELLI. Messieurs: Don Georges GIANNI, Jean-Baptiste GIFFON, Pierre GUIDONI, Ange-Pierre VIVONI, Guy ARMANET, Jean PAJANACCI, Xavier LACOMBE, Jean-Louis MILANI, Jean-Pierre GIORDANI, François FAGGIANELLI, Jean-Noël VALERY, Jean ALFONSI, Yohann HABANI, François FILONI, Paul LIONS, François GIORGI, Antoine POLI.			
Certifié exécutoire, après transmission en Préfecture le : 12/07/2016 et de la publication de l'acte le: 12/07/2016			



Pour le Président, par déléga.
Le Directeur Général Adjoint

Vincent ANDREI

Le Vice-Président expose:

Le marché de réception, mise en balles, stockage et chargement des cartons bruns issus du territoire du Syvadec est passé selon une procédure d'appel d'offres ouvert.

Il s'agit d'un marché alloti de la façon suivante :

- Lot 1 : Réception, mise en balles, stockage et chargement des cartons bruns issus de la Région de la Haute Corse, à l'exception de la Plaine Orientale
- Lot 2 : Réception, mise en balles, stockage et chargement des cartons bruns issus de la Région Ajaccienne
- Lot 3 : Réception, mise en balles, stockage et chargement des cartons bruns issus de la Plaine Orientale et de l'Extrême Sud

Il est conclu pour une période de 1 an reconductible 2 fois par période de 1 an sans que la durée totale n'excède 3 ans.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 31 mars 2016, la date de remise des offres étant fixée au 17 mai 2016. A cette date, cinq entreprises ont remis une offre : Giraschi Environnement (lot 3), Environnement services (lot 2), Francisci environnement (lot 3), AM environnement (lot 1), Corse eurodéchets (lot 2).

Les membres de la Commission d'appel d'offres du 15 juin 2016 ont jugé recevables les candidatures des entreprises. Les critères de jugement des offres étaient les suivants : valeur technique 50%, prix 50%.

Les membres de la Commission d'appel d'offres du 15 juin 2016 ont décidé d'attribuer le marché à l'entreprise Corse eurodéchets pour le lot 2 ; de déclarer infructueux les lots 1 et 3 et de lancer une procédure négociée en ne faisant participer que les candidats à l'appel d'offres initial.

Les membres de la Commission d'appel d'offres du 5 juillet 2016 ont décidé d'attribuer le marché à l'entreprise AM Environnement pour le lot 1.

Le Vice-Président demande aux membres du Bureau de bien vouloir autoriser le Président à signer le marché de réception, mise en balles, stockage et chargement des cartons bruns issus du territoire du Syvadec, lot 1, conclu avec l'entreprise AM Environnement pour un montant de 199 200 € HT.

Le Vice-Président demande aux membres du Bureau de bien vouloir en délibérer.

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré:

VU l'article L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des marchés publics et notamment l'article 33, 57 à 59, et 77,

VU la délibération 2014-05-24 du 20 mai 2014 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,

VU la décision de la Commission d'appel d'offres du 5 juillet 2016,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget,

Ouïe l'exposé de M. Xavier POLI, Vice -Président,

A l'unanimité:

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Autorise Monsieur le Président à signer le marché de réception, mise en balles, stockage et chargement des cartons bruns issus du territoire du Syvadec lot 1, conclu avec l'entreprise AM Environnement, pour un montant de 199 200 € HT,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,
Extrait certifié conforme,

Le Vice -Président, Xavier POLI



La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.